

Association RESEAU CLER

8 Rue de Srebrenica

75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association RESEAU CLER,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association RESEAU CLER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels, l'association RESEAU CLER a réalisé au cours de l'exercice un apport partiel d'actif au profit de la SAS CLER SOLUTIONS, portant sur la branche autonome d'activité relative à la gestion de l'activité de porteur de programmes éligibles aux Certificats d'Économie d'Énergie.

En rémunération de cet apport, l'association a reçu des titres de participation de la SAS CLER SOLUTIONS. Les participations inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2025 s'élèvent à 816 603 euros, comprenant les titres antérieurement détenus pour 10 000 euros et les titres reçus en rémunération de l'apport pour 806 603 euros.

Le commissaire aux apports, dans son rapport en date du 02 mai 2025, a conclu que la valeur des apports retenue, s'élevant à 806 603,08 euros, n'était pas surévaluée, sous réserve des observations formulées dans son rapport. Cette conclusion portait sur la valeur des apports à la date de son rapport.

À la clôture de l'exercice, compte tenu de la perte de - 179 556 euros enregistrée par CLER SOLUTIONS, l'appréciation de la valeur d'utilité des titres de participation nécessitait notamment de disposer d'éléments prévisionnels relatifs à l'activité, aux flux futurs et à la rentabilité attendue de la société bénéficiaire de l'apport. Ces éléments ne nous ont pas été communiqués.

En conséquence, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés nous permettant d'apprécier la valeur d'utilité des titres de participation la SAS CLER SOLUTIONS inscrits à l'actif du bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 816 603 euros, ni de déterminer si une dépréciation aurait dû être comptabilisée à cette date.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe « Changement de méthode comptable » ;
- La note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe, relative à l'apport partiel d'actifs consenti par l'Association au cours de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos appréciations ont porté sur les points suivants :

- Les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des titres de participation telles qu'exposées au paragraphe « Participations et titres immobilisés » de l'annexe ;
- Leur niveau de dépréciation éventuel tel qu'il ressort dans les comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

À l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

En application de la loi, nous vous signalons que les états financiers de l'association ne nous sont pas parvenus dans un délai raisonnable avant la tenue de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Toulouse
Le 04/06/2026

Stéphane KLUTSCH

@ec Audit
Associé
Commissaire aux Comptes

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	19 191	- 19 191		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	81 841	- 65 315	16 526	24 932
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations	816 603		816 603	10 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 030		2 030	2 030
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 886		17 886	17 887
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	937 550	- 84 505	853 045	54 849
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	29 977		29 977	2 824 791
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances	684 995		684 995	1 043 861
Charges constatées d'avance	11 538		11 538	28 485
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	40		40	40
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 064 559		2 064 559	3 324 055
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 791 109		2 791 109	7 221 232
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	3 728 659	84 505	3 644 154	7 276 081
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				



Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	933 292	933 292
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	- 94 169	
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 148 102	- 94 169
Situation nette (sous total)	691 021	839 123
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	691 021	839 123
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		411 287
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		411 287
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		102 599
TOTAL PROVISIONS (III)		102 599
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	98 631	186 106
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	112 754	847 292
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 633 025	2 346 376
Produits constatés d'avance	108 722	2 543 298
TOTAL DETTES (IV)	2 953 132	5 923 072
Écarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	3 644 154	7 276 081
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de résultat

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	172 698	172 868
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
		Dont ventes de dons en nature
Ventes de prestations de service	153 751	1 824 732
		Dont parrainages
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	430 145	479 546
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels		
- Mécénats	301 783	251 141
- Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	261 907	277 287
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	102 598	31 560
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		564 285
Autres produits	56 982	669
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 479 864	3 602 088
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (1) (2)	1 152 303	1 106 241
Aides financières	7 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	20 692	111 051
Salaires	282 079	1 397 275
Cotisations sociales	108 285	576 659
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 574	15 448
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		411 287
Autres charges	43 093	46 169
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 629 026	3 697 868
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 149 161	- 95 780
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 059	1 781
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 059	1 781
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 059	1 781
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 148 102	- 93 999
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		675
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		- 675
Participation des salariés aux résultats (VII)		- 505
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 480 923	3 603 870
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 629 026	3 698 038
EXCEDENT		
DEFICIT	- 148 102	- 94 169



	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
(1) Redevances de crédit-bail mobilier		
(2) Redevances de crédit-bail immobilier		



Annexe

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3 644 154 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -148102.02 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Le Réseau CLER (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables) est une association française, agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique. En 2020, le CLER fédère un réseau de plus de 300 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français. Les acteurs du CLER mènent localement des projets concrets. Au sein de leur association, de leur collectivité ou de leur entreprise, ils mettent en œuvre la transition énergétique sur le terrain, à l'aide de pratiques locales vertueuses et reproductibles. Par la diversité de leurs activités, de leur nature et de leurs champs d'action, ils contribuent à construire une vision transversale et cohérente de l'énergie.



Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022) et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (Modifié par l'article 5 du règlement 2023-03 du 7 juillet 2023).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : de 3 ans à 5 ans

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).



Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

- * Agencements des constructions : N/A
- * Matériel de bureau : 1 à 4 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : N/A

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.



Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Fonds dédiés

Les subventions « affectées » à des projets donnent lieu au constat d'une charge, en « engagement à réaliser sur ressources affectées » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice, et conduisent ainsi à la constitution de fonds dédiés aux projets en question, au passif du bilan.

Les fonds dédiés concernent des subventions. Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation pour le

Financement des projets. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets.

En conséquence, le solde au bilan correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers

Financeurs qui n'ont pas encore été utilisée.

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Informations relatives aux dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration et du Bureau exercent bénévolement leur mandat et aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

Engagement de retraite

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle, une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

À la suite du transfert des contrats de travail au GE GROUPE CLER au cours de l'exercice, l'Association ne compte plus de salarié au 31 décembre 2025. Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite sont désormais portés par le GE GROUPE CLER, en sa qualité d'employeur.

Dans le cadre des conventions de mise à disposition conclues avec le GE GROUPE CLER, l'Association supporte une quote-part des charges relatives au personnel mis à disposition.

À titre d'information, l'engagement relatif aux indemnités de départ à la retraite des salariés employés par le GE GROUPE CLER est évalué à 116 623,90 € au 31 décembre 2025.



Le calcul de cet engagement prend en compte :

- Les dispositions du droit de travail
- Un faible turn-over du personnel
- Les données statistiques issues de la table de mortalité de l'INSEE 2025
- L'hypothèse d'un départ à la retraite à l'âge de 60-67 ans
- L'application d'un taux de charges sociales et sociales de 50 %
- La prise en compte d'un taux d'actualisation de 3.60 %

Changement de méthode comptable

L'association a appliqué, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les nouvelles dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement ANC n°2022-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que du règlement ANC n°2023-03, modifiant le règlement ANC n°2018-06.

Ces évolutions ont principalement conduit à une modification de la présentation du bilan et du compte de résultat, sans remise en cause des principes et méthodes comptables appliqués antérieurement.

L'application de ces nouveaux règlements est sans incidence sur le résultat, la situation financière et le patrimoine de l'association ; elle se traduit uniquement par une évolution de la présentation des états financiers.



Principes généraux

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2025 a été marquée par des changements significatifs dans l'organisation de l'activité du réseau Cler. Le processus de filialisation, initié en 2022, a abouti et a permis la création de :

* CLER SOLUTIONS - SASU dont le réseau Cler est l'actionnaire unique, suite à la réalisation d'un apport partiel d'actif à son profit signé le 16 avril 2025.

La SAS CLER SOLUTIONS a repris l'exploitation de cette activité à compter du 30 juin 2025 à minuit.

Conformément au traité d'apport, les opérations de l'Association RESEAU CLER afférentes à l'activité apportée sont, d'un point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la SAS CLER SOLUTIONS à compter du 31 décembre 2024 à minuit, de manière rétroactive.

Les actifs et passifs composant la branche d'activité apportée ont été transmis à CLER SAS et comptabilisés selon leurs valeurs nettes comptables à la date d'effet de l'apport. Le commissaire aux apports, dans son rapport en date du 2 mai 2025, a indiqué que les actifs apportés étaient évalués à 5 458 400,81 € et les passifs pris en charge à 4 641 797,73 € sur la base des éléments au 31 décembre 2024. Il a toutefois relevé une erreur matérielle dans le traité d'apport : les titres de participation CLER SAS, d'une valeur de 10 000 €, ne faisaient pas l'objet de l'apport. En conséquence, la valeur provisoire de l'actif net apporté s'élève à 806 603,08 €.

En rémunération de cet apport partiel d'actif, il a été attribué à l'association RESEAU CLER 150 000 actions ordinaires de CLER SAS, d'une valeur nominale de 1 € chacune. Le montant définitif de la prime d'apport est déterminé au vu de l'état des actifs et passifs arrêtés à la date d'effet de l'opération.

Le commissaire aux apports a conclu que la valeur des apports retenue, s'élevant à 806 603,08 €, n'était pas surévaluée et que l'actif net apporté était au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport, sous réserve des observations formulées dans son rapport concernant certains postes issus du détournement.

* GE GROUPE CLER - groupement d'employeurs sous forme d'association 1901 et porteur de la politique sociale du groupe.

L'exercice s'inscrit également dans un contexte de financement plus restreint pour les activités du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire. Afin de répondre à cette situation, le réseau Cler a engagé un plan d'adaptation de son modèle économique et de maîtrise de ses charges, visant un retour progressif à l'équilibre.

En interne, l'équipe, désormais transférée au GE GROUPE CLER, s'est agrandie au cours de l'exercice (+4 ETP).

L'organisation managériale a également été renforcée par 2 membres au sein du comité de direction et par la mise en place d'un comité de coordination.

Enfin, l'exercice a été marqué par la structuration des outils de gestion et des systèmes d'information, notamment dans le cadre de la filialisation.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.



Notes relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé - Tableau des immobilisations

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	19 191					19 191	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	19 191					19 191	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Autres immobilisations corporelles	74 673		7 168			81 841	
Installations générales, agencements, aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	74 673		7 168			81 841	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	74 673		7 168			81 841	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	10 000		806 603			816 603	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	2 030					2 030	
Prêts							
Autres immobilisations financières	17 887				1	17 886	
Sous-total	29 917		806 603		1	836 519	
Total	123 780		813 771		1	937 550	



Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	19 191			19 191
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total	19 191			19 191
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	49 740	15 574		65 315
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 740	15 574		65 315
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	49 740	15 574		65 315
Total	68 931	15 574		84 505
(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI				



Créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	17 886		17 886
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	17 886		17 886
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	717 596	717 596	
Créances clients	29 702	29 702	
Clients douteux ou litigieux	275	275	
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés	29 427	27 427	
Créances sociales	8 640	8 640	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 640	8 640	
Créances fiscales	563 260	563 260	
Impôts sur les bénéfices	248	248	
Taxe sur la valeur ajoutée	257	257	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	506	506	
Etat et autres collectivités publiques - Divers	562 248	562 248	
Autres créances	113 096	113 096	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs	67 057	67 057	
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	46 039	46 039	
Charges constatées d'avance	11 538	11 538	
Total	744 480	726 594	17 886
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir		2 917	- 2 917	-100
Clients - Factures à établir				
Personnel - Produits à recevoir				
Organismes sociaux - Produits à recevoir				
Etat - Produits à recevoir				
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités				
Produits à recevoir - Divers	27 500	76	27 424	99
Total	27 500	2 993	24 424	-1

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	933 292				933 292
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau		- 94 169			- 94 169
Excédent ou déficit de l'exercice	- 94 169	94 169		148 102	- 148 102
Situation nette (sous total)	839 123			148 102	691 021
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total	839 123			148 102	691 021

Fonds reportés et Fonds dédiés

Fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fondations abritées							
Fondations abritées							
Subvention D'exploitation							
Subvention D'exploitation	411 287		411 287				
Contributions financières d'autres organismes							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
Legs et donations							
Dons							
Mécénats							
Autres							
Total	411 287		411 287				



Provisions

Provisions pour risques et charges

	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques					
Sous-total					
PROVISIONS POUR CHARGES					
Charges sur legs ou donations					
Pour pensions et obligations similaires	102 599		102 599		
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges					
Sous-total	102 599		102 599		
Total des provisions	102 599		102 599		

À la suite du transfert des contrats de travail au GE GROUPE CLER au cours de l'exercice, l'Association ne compte plus de salarié au 31 décembre 2025. Cette évolution a conduit à la reprise de la provision antérieurement comptabilisée

Ventilation des dotations et reprises

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation		33 739
Reprises d'exploitation	102 598	
Total Exploitation	102 598	- 33 739
FINANCIER		
Dotations financières		
Reprises financières		
Total Financier		
EXCEPTIONNEL		
Dotations exceptionnelles		
Reprises exceptionnelles		
Total Exceptionnel		
Total des dotations et reprises	102 598	- 33 739

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	98 076	98 076		
AUTRES DETTES	2 745 780	2 745 780		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales	41 010	41 010		
Personnel et comptes rattachés	8 698	8 698		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 312	32 312		
Dettes fiscales	71 745	71 745		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	71 745	71 745		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Autres	2 633 025	2 633 025		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créiteurs	2 590 968	2 590 968		
Autres dettes	42 057	42 057		
Produits constatés d'avance	108 722	77 391	31 331	
Total	2 952 578	2 921 247	31 331	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Le poste "Autres dettes" principalement lié à CLER SOLUTIONS, résulte d'avances de trésorerie et de flux liés à l'apport partiel d'actifs et à la convention de gestion.

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées				
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	17 328	59 878	- 42 551	- 71
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder	100		100	
Personnel - Charges à payer		113 705	- 113 705	- 100
Organismes sociaux - Charges à payer	2 375	56 382	- 54 007	- 96
Etat - Charges à payer				
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers	213		213	
Total	20 017	229 966	- 209 949	- 91

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Solde comptable 486	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	11 538	11 538		
Total	11 538	11 538		

Produits constatés d'avance

	Solde comptable 487	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Produits constatés d'avance	108 722	108 722		
Total	108 722	108 722		

Notes relatives au compte de résultat**Activité et ventilation des produits****Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives****Subventions et Concours Publics**

	Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics						
Subvention d'exploitation		390 145			40 000	430 145
Subvention d'investissement						
Total		390 145			40 000	430 145

Les subventions d'Etat sont celles apportées par l'ADEME et par des ministères de gouvernement



Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 109	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	4 109	

Autres informations

Tableau des effectifs : Dans le cadre de la réorganisation de ses activités, l'ensemble des contrats de travail des salariés de l'association a été transféré au GE GROUPE CLER à compter du 1er juillet 2025

Résultat financier

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts de produits assimilés	1 059	1 781	- 722	- 41
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 059	1 781	- 722	- 41
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				- 100
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				- 100
RESULTAT FINANCIER	1 059	1 781	- 722	- 41

Tableau des filiales et participations - 1ère partie

	Capital	Capitaux Propres hors capital	Quote-part du capital	Chiffres d'affaires H.T.	Résultat comptable
A. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES					
1. Renseignements détaillés	160 000	477 047	100	1 905 171	-179 556
SASU CLER SOLUTIONS	160 000	477 047	100	1 905 171	-179 556
B. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS					
1. Renseignements détaillés					

